

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Journee-mondiale-du-droit-a-l-avortement-un-droit-a-etendre-et-a-defendre>



École & société

Journée mondiale du droit à l'avortement : un droit à étendre et à défendre

- Société - Actu -

Publication date: mardi 25 septembre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le 28 septembre est la journée mondiale du droit à l'avortement. Même si ce droit progresse dans le monde, ses opposants ne désarment pas.

Un droit loin d'être universel

Depuis le 25 janvier 2016, l'avortement est reconnu comme un droit humain par les Nations-Unies, mais il est encore limité ou interdit dans de nombreux pays. En effet, il est accessible pour seulement 40 % des femmes dans le monde et 47 000 femmes meurent chaque année lors d'avortements clandestins. Seule une soixantaine de pays l'autorise sans restriction.

Dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique Latine, son accès y est restreint voire interdit. Aux États-Unis, il est légal mais depuis avril 2017, une loi permet aux États d'interdire les subventions à des organisations qui pratiqueraient ou soutiendraient l'IVG. En Europe, trois pays y sont totalement défavorables (Malte, Andorre et... le Vatican), et certains y appliquent des législations restrictives comme à Chypre ou en Pologne. Même si la situation demeure inégale, ce sont les femmes d'Europe qui bénéficient des législations les plus favorables.

Un droit et un accès menacés

La légalité de l'IVG n'est pas la seule condition pour y avoir accès. La fermeture de certains services, le manque de personnel soignant, l'éloignement ou l'absence de centre hospitalier, peuvent menacer la pratique de cet acte médical. De plus, en France, certains professionnels de santé refusent de pratiquer des IVG, sans orienter les patientes pour qu'elles puissent en bénéficier, ou comparent l'avortement à un homicide, comme le président du syndicat national des gynécologues-obstétriciens.

Une montée en puissance du religieux veut réduire ce droit des femmes. C'est le cas par exemple en Pologne où ce droit a fait l'objet d'attaques et en Argentine où les sénateurs n'ont pas voté la légalisation en faveur de l'IVG.

De plus, les anti-avortements sont très présents sur les réseaux sociaux et y lancent régulièrement des *fake news* qui impactent les jeunes.

Enfin, la circulaire relative à l'éducation à la sexualité du 13 septembre dernier vise une réelle mise en place de trois séances annuelles. Malheureusement, elle n'est pas explicite quant à l'information sur l'IVG, en direction des élèves de collège et lycée.

Pour le SE-Unsa, ce droit doit être universel. Toutes les femmes doivent bénéficier d'une information et d'un accès à la contraception et à l'IVG, afin de pouvoir disposer librement de leur corps et éviter le drame des avortements clandestins.